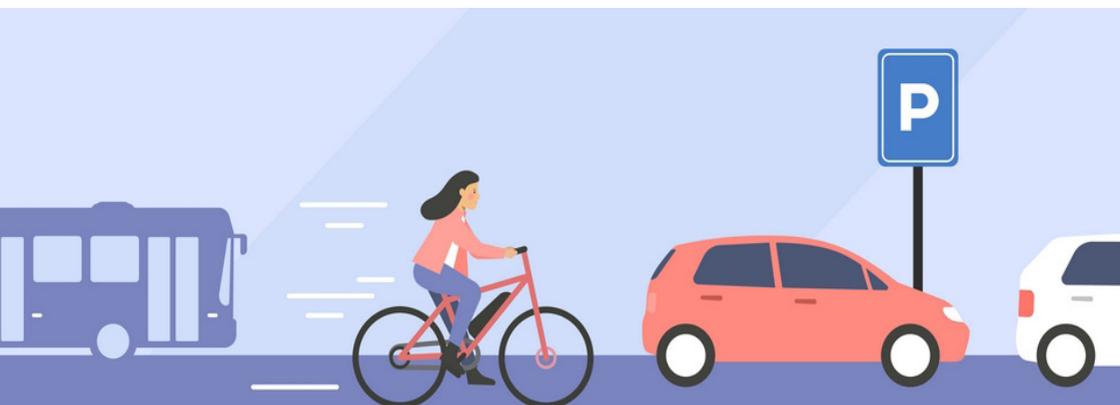


Plan de mobilité du CHUV

Informations destinées au personnel du CHUV
et aux entités tierces installées sur
les sites du CHUV



Logistique hospitalière
Direction
Mobilité et parkings

Informations pratiques



Le plan de mobilité en bref

Le plan de mobilité du CHUV a été lancé à l'automne 2008 en accord avec la Commission du personnel et la Direction générale. Il vise à mieux gérer les déplacements pendulaires et professionnels des collaborateur-trice-s, ceci dans le but d'assurer la continuité des activités hospitalières sur les différents sites du CHUV.

Afin de permettre à chacun d'entre nous d'accéder à son lieu de travail, le plan de mobilité se décline en plusieurs axes :

- Encouragement à la mobilité douce,
- Promotion des transports publics,
- Promotion des véhicules « Mobility » en copartage,
- Incitation à la mobilité combinée depuis un parking P&Rail,
- Encouragement au covoiturage,
- Gestion équitable des parkings,
- Promotion du plan de mobilité institutionnel.

Les bénéficiaires

Les collaborateur-trice-s du CHUV et les entités tierces, ayant leur lieu de travail principal sur un site du CHUV, peuvent bénéficier des avantages proposés dans le cadre du plan de mobilité. Toutes les conditions d'octroi sont disponibles sur le site intranet sous la rubrique Mobilité et parkings / Découvrez nos prestations.

Encouragement à la mobilité douce

Le CHUV souhaite promouvoir la mobilité douce en incitant les collaborateur-trice-s à acquérir un Vélo à Assistance Electrique (VAE) pour leurs déplacements pendulaires (trajets entre le domicile et le lieu de travail principal).

Comment obtenir une subvention VAE ?

Chaque année, 125 subventions VAE d'une valeur maximale de CHF 600 sont attribuées par l'unité Mobilité et parkings.

Avant l'acquisition du vélo, la demande de subvention VAE doit être enregistrée sur intranet / Lanceur d'applications / Mobilité afin de s'assurer du quota disponible.



Dans quels endroits puis-je stationner mon vélo en toute sécurité?

Des zones de stationnement sont spécialement aménagées avec des supports à vélos. Un plan des secteurs est disponible sur intranet si besoin. Nous vous recommandons de cadenasser votre vélo en tout temps.

Dans quels vestiaires puis-je me changer?

Si vous souhaitez vous changer ou vous rafraîchir, vous pouvez disposer des vestiaires du personnel aménagés dans les bâtiments principaux. Toute demande de casier doit être adressée à la lingerie.

Promotion des transports publics

Le CHUV souhaite promouvoir la mobilité durable en incitant les collaborateur-trice-s à utiliser les transports publics (TP) lors de leurs déplacements pendulaires et professionnels.

Comment se faire rembourser une partie de son abonnement de transports publics?

Chaque année, des indemnités sont attribuées aux collaborateur-trices-s dont le taux d'activité est de 50% minimum et qui utilisent les transports publics pour se rendre sur leur lieu de travail principal.

Cette indemnité de 15% est calculée sur la base de leur abonnement annuel, le meilleur marché, qui permet d'effectuer son trajet pendulaire (domicile-lieu de travail principal).

La demande d'indemnité TP doit être enregistrée sur intranet / Lanceur d'applications / Mobilité, au plus tard 90 jours à compter du 1^{er} jour de validité de l'abonnement.

Comment utiliser les transports publics lors de mes déplacements professionnels?

Vous pouvez disposer d'une carte de prépaiement transmissible payée par votre service pour vous déplacer en transports publics. Cette carte de 10 courses prépayées peut être utilisée sur toutes les lignes de bus et de métro des Transports Lausannois (TL). Elle peut être commandée directement sur l'application EPROC.

Promotion des véhicules « Mobility » en autopartage

Le CHUV met à votre disposition sa flotte de véhicules Mobility pour vos déplacements professionnels.

Comment réserver une voiture Mobility pour mes déplacements professionnels?



Vous pouvez réserver un véhicule Mobility:

- Par vous-même, en disposant de la carte d'abonnement Mobility dédiée à votre service, avec le code de la carte,
- En vous adressant au répondant Mobility de votre service qui réservera un véhicule pour vous,
- Par e-mail: loh.mobilite@chuv.ch qui effectuera la réservation pour vous si votre service n'a pas de carte Mobility.

Incitation à la mobilité combinée depuis un parking P&Rail (P+R)

Comment se faire rembourser mes frais de retour au P+R en dehors des heures de transports publics?

Si vous êtes un usager d'un P+R et que vous n'avez pas d'alternative en transports publics pour retourner au P+R, vous pouvez demander un remboursement de vos frais de trajet à votre service via la procédure de dépenses de service avec le formulaire approprié sur intranet / Page « Ressources humaines ».

Encouragement au covoiturage

Le CHUV souhaite promouvoir la mobilité durable en incitant les collaborateur-trice-s à partager leur moyen de transport lors de leurs déplacements pendulaires.

Comment obtenir une place de parking en covoiturage sur mon lieu de travail?

Les collaborateur-trice-s qui répondent aux critères de constitution d'une équipe de covoiturage obtiennent assurément une autorisation de stationner.

La demande d'autorisation de stationner pour une équipe de covoiturage doit être enregistrée sur intranet / Lanceur d'applications / Mobilité.

Comment trouver un covoitureur-trice?

Si vous souhaitez identifier des covoitureur-trice-s, vous pouvez vous enregistrer sur le site www.e-covoiturage.ch

L'unité Mobilité et parkings est aussi à votre disposition si vous souhaitez intégrer une équipe existante.



En cas de retour imprévu, comment trouver une alternative de transport?

Si vous êtes dans l'impossibilité de rentrer avec votre équipe de covoiturage, nous vous invitons à consulter le site www.e-covoiturage.ch depuis votre ordinateur ou votre smartphone pour:

- Identifier, en temps réel, d'autres équipes de covoiturage sur votre parcours,
- Trouver une alternative en transports publics.

Gestion équitable des parkings

Le CHUV dispose d'environ 2'000 places de parking, pour les collaborateurs du CHUV, réparties sur une vingtaine de sites. L'accès à ces parkings est géré par l'unité Mobilité et parkings sous forme d'autorisation de stationner.

Comment accéder à une place de parking sur mon lieu de travail?

Le plan de mobilité garantit une parfaite égalité de traitement entre les collaborateurs, quel que soit leur métier, leur formation ou leur niveau hiérarchique.

L'octroi des places de parking prend en compte l'ensemble des contraintes des demandeurs, des quotas et des disponibilités.

Cette gestion équitable des parkings prévoit d'accorder les places de parking disponibles à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Toute demande de parking est analysée et pondérée en fonction des critères de priorisation validés par la Commission du personnel et la Direction générale:

- Mobilité réduite,
- Horaires tôt ou tard fréquents,
- Déplacements professionnels fréquents,
- Enfants en bas âge (- de 12 ans) à déposer tous les jours,
- Qualité de desserte des transports publics et alternative en P+R.

Les autorisations de stationner sont accordées pour une période de deux ans. Toutes les modalités sont définies selon le règlement institutionnel de gestion des parkings en vigueur.

La demande d'autorisation de stationner individuelle doit être enregistrée sur intranet / Lanceur d'applications / Mobilité.



Promotion du plan de mobilité institutionnel

Vous souhaitez un conseil personnalisé en mobilité?

L'unité Mobilité et parkings se tient à votre disposition pour vous conseiller en matière de mobilité. Grâce à notre logiciel de géolocalisation, nous pouvons identifier la pertinence des modes de transport depuis votre domicile à votre lieu de travail principal en transports publics, en vélo, en voiture ou en P+R.

CONTACT

Par téléphone: 021 314 15 59

Par courriel: loh.mobilite@chuv.ch



Logistique hospitalière
Direction
Mobilité et parkings
Mont-Paisible 18
1011 Lausanne